

Conférence de Claire Brisset, Défenseure des enfants de 2000 à 2006. 15 novembre 2007

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) a été adoptée à l'ONU le 20 novembre 1989. C'est le traité le plus ratifié. En effet, il l'a été par tous les pays, sauf les Etats Unis et la Somalie. La France l'a signée en 1990.

En 40 articles, la CIDE reconnaît des droits singuliers aux enfants : droit à la protection, droit à la participation à la vie sociale, droit à la santé.

Certains pays ont créé des structures internes chargées de veiller au respect de ces droits : des médiateurs (dans les pays scandinaves depuis le 18^{ème} siècle) ou des défenseurs des enfants.

En France c'est une institution indépendante.

Actuellement la Défenseure des enfants est Madame Dominique Versini : 104 boulevard Blanqui, Paris 13^{ème}.

Les droits de l'enfant, c'est une réalité très contrastée. En effet, les enfants sont victimes de violences :

- Les enfants au travail : 220 millions selon le Bureau International du Travail, dont 100 millions qui mettent en danger leur santé, et dont 60 millions en Inde.
- L'exploitation sexuelle des enfants : 1 millions dans les réseaux de prostitution.
- Les enfants dans la guerre : 50 millions, dont 300 000 enfants soldats.

Ce sont des réalités auxquelles il faut sensibiliser les enfants de chez nous.

En 6 ans, la Défenseure des enfants a été saisie pour 12 000 situations (dans l'ordre décroissant de fréquence) :

- difficultés familiales (1/3 des cas) ;
- abandons (enfants étrangers seuls en France, par exemple) ;
- problèmes à l'école : mauvais traitements, déscolarisation abusive, non scolarisation des handicapés ;
- enfants mal logés ;
- enfants dans les sectes ;
- enfants de parents incarcérés.

En dehors des situations individuelles, des thèmes ont été traités d'un point de vue général, en analysant des dysfonctionnements qui concernent :

- La justice pour les mineurs ;
- La santé ;
- L'adolescence ;
- L'école, qui a donné lieu à un rapport en 2003.

La France est le seul pays d'Europe à scolariser les enfants de moins de trois ans.

Nous n'avons aucune preuve de l'efficacité de cette scolarisation précoce, mais des preuves du contraire, c'est à dire des effets négatifs de cette scolarisation sur le développement de l'enfant.

- D'après le linguiste Alain Bentollila, l'enfant de deux ans, particulièrement celui dont le français n'est pas la langue maternelle, est en contact à l'école maternelle avec une langue « brisée », celle des autres enfants de deux ans, qui ne favorise pas l'acquisition d'une vraie langue.

- D'après le psychiatre Boris Cyrulnik, le comportement hyperactif des enfants dégoûtés de l'école manifeste leur angoisse. Il évoque un « stress post traumatique ».
- D'après le chronobiologiste Luc Montagnier, le rythme de l'enfant nécessite plusieurs plages de sommeil, dont une courte avant le repas.

Les professeurs des écoles ne sont pas formés pour enseigner à l'école maternelle : seulement 15 heures dans une année de formation initiale.

Claire Brisset évoque une élève de l'IUFM qui lui a dit : « L'an prochain, j'aurai une classe d'enfants de deux ans. Je ne suis pas prête. Je trouve ça barbare ! »

La violence à l'égard des enfants peut prendre trois formes différentes :

- Violence brute : les coups, les meurtres (3 morts par homicide par semaine en France, 3 autres sans cause avérée).
La violence verbale est une violence brute : discriminations, insultes, ...
- Violence invisible : mettre les enfants à l'école à deux ans, « pour leur bien », c'est leur faire violence.
- Violence en creux : par exemple, l'insuffisance de soins, l'absence de suivi psychologique, le manque de relation affective ... ou l'interdiction du doudou.

Réponses aux différentes questions

La principale cause de la demande de scolarisation précoce : le coût des modes d'accueil alternatifs.

Le taux d'encadrement en crèche est d'un adulte pour six enfants. Le taux d'encadrement à l'école maternelle est beaucoup plus défavorable.

De plus, éducateur de jeunes enfants et assistante maternelle sont des métiers qualifiés qui nécessitent des formations spécifiques. Les enseignants des écoles maternelles ne sont pas suffisamment formés pour la petite enfance (voir précédemment).

La professionnalisation des assistantes maternelles a permis de développer un emploi féminin.

C'est difficile d'intégrer les enfants de deux ans dans un grand groupe. Le nombre d'enfants est anxiogène et les différences de rythme sont très importantes.

La scolarisation des enfants de deux ans est importante en Bretagne, dans Nord et dans des zones privilégiées de la région parisienne.

Le développement de cette scolarisation précoce a correspondu à un effet de mode, comme le fait de coucher les enfants sur le ventre a été en vogue avant qu'on s'aperçoive que c'était dangereux. Quand on a couché les enfants sur le dos, la mort du nourrisson a diminué d'un tiers en France.

De la même manière, le caractère néfaste de la scolarisation précoce doit faire l'objet d'une prise de conscience du corps social.

La situation doit évoluer. En France, nous sommes passés de 1/3 des enfants de deux ans scolarisés à 1/4 actuellement.

Il est nécessaire de développer l'offre alternative, notamment les crèches d'entreprise, et particulièrement pour les familles qui n'ont pas les moyens.